



Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Le 7 août 2019

Monsieur Guy Laliberté  
Sayona Québec inc.  
169, chemin du Quai  
La Motte (Québec) J0Y 1T0

**Objet :   Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation  
publique concernant les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder  
pour le projet Authier  
(Dossier 3211-16-020)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et conformément au premier alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Ministère a tenu une consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact du projet mentionné en objet devrait aborder. Celle-ci s'est déroulée du 19 juin 2019 au 19 juillet 2019. Au cours de cette période, 16 commentaires pertinents ont été transmis au ministère.

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 31.3.1, vous trouverez ci-joint la compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique, dont la pertinence justifie leur prise en compte lors de la réalisation de l'étude d'impact. Ceux-ci doivent être traités conformément aux sections 2.2 et 2.5 de la directive datée du 7 juin 2019 et transmise le 7 juin 2019.


Veuillez noter que le document ci-joint sera publié au Registre des évaluations environnementales, conformément au deuxième alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur général,

  
Yves Rochon

p. j. Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder.



**Compilation des enjeux soumis  
dans le cadre de la consultation sur  
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet Authier

3211-16-020

réalisée par le ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

7 août 2019



## LE PROJET

Sayona Québec inc. projette d'exploiter un gisement de lithium sur la propriété Authier, située à 7 km au nord-ouest du village de La Motte dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. L'exploitation du gisement serait réalisée à ciel ouvert selon un taux d'extraction d'environ 2 600 tonnes de minerai par jour. Les infrastructures prévues sur le site incluent une fosse à ciel ouvert, un concentrateur, une aire d'accumulation du mort-terrain, une aire d'entreposage du minerai, une aire de co-disposition des stériles et des résidus miniers, des bassins de collecte des eaux, une unité de traitement des eaux, un dépôt d'explosifs, de même que des bâtiments administratifs et d'opération. La durée d'exploitation prévue est de quatorze (14) ans, à laquelle s'ajouteront une année pour la construction et deux années pour la fermeture.

## LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux est décrite à la page 4 du présent document.

## LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

## LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 19 juin 2019 et s'est terminée le 19 juillet 2019. Au cours de cette période, 16 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

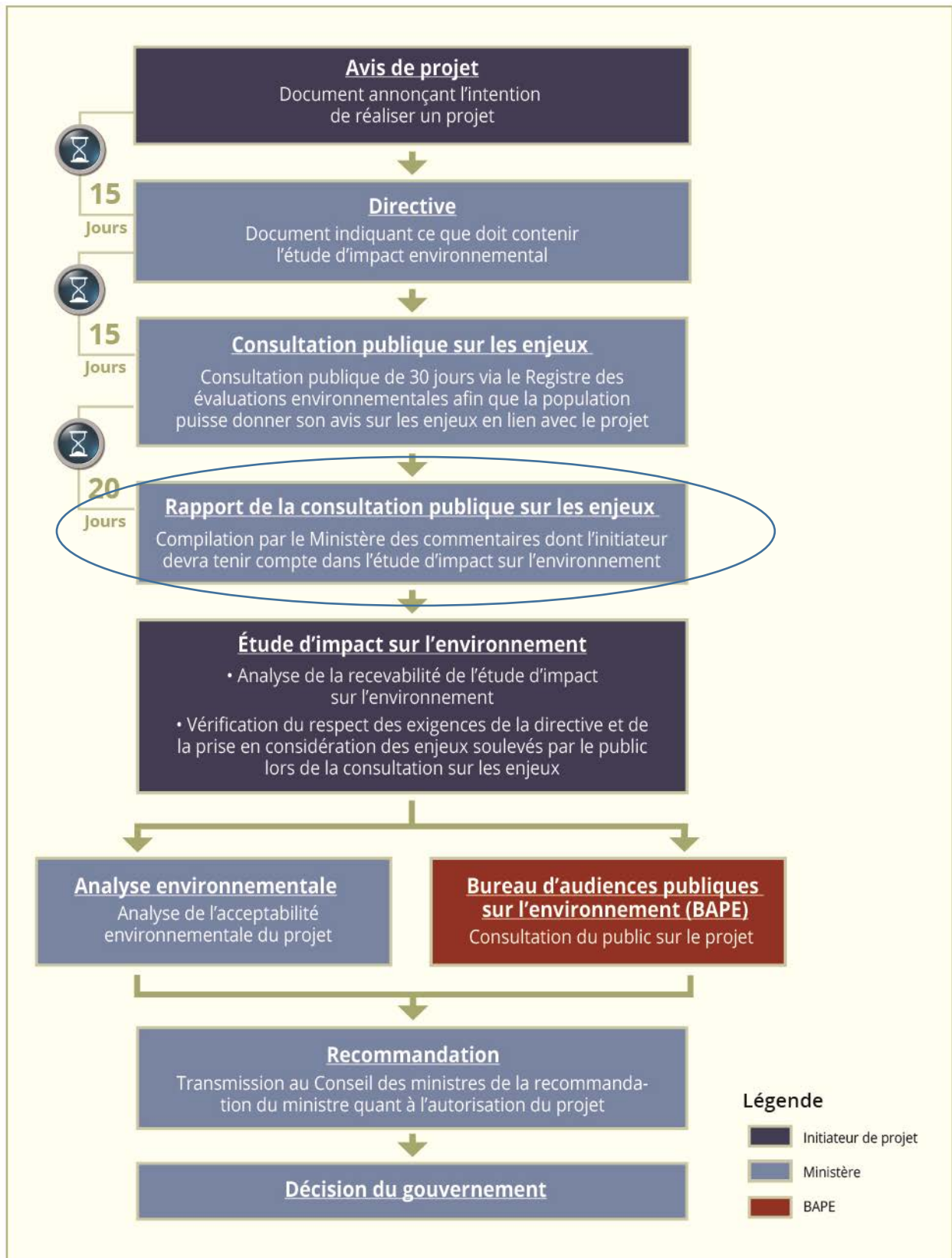
Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 7 juin 2019, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que

les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

Les commentaires, tel que transmis lors de la consultation, sont présentés en annexe. Rappelons que le ministre s'est réservé le droit de supprimer les commentaires comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants; à but commercial ou promotionnel; confus, imprécis ou non pertinents car ne présentant aucun lien avec le projet.

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



**Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public**

<b>Enjeux</b>	<b>Observations</b>
La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets potentiels du projet sur l'esker Saint-Mathieu-Berry : risques liés à la proximité de la fosse et des infrastructures minières, risques de contamination liés à la migration d'eaux souterraines contaminées induites par le projet, effets du rabattement de la nappe sur l'esker.</li> <li>• Précisions demandées sur la distance prévue entre l'esker Saint-Mathieu-Berry et les limites de la fosse, lorsque celle-ci aura atteint sa taille maximale.</li> <li>• Précisions demandées sur les mesures prévues pour assurer la protection de l'esker Saint-Mathieu-Berry.</li> <li>• Études approfondies demandées sur le contexte hydrogéologique et les propriétés des unités hydrogéologiques présentes, notamment dans le secteur au nord de la fosse. Précisions demandées sur la localisation des puits d'observation des eaux souterraines.</li> <li>• Risques de contamination des eaux de surface et souterraines liés à l'entreposage et l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques.</li> <li>• Effets du rabattement de la nappe phréatique sur les eaux souterraines, sur le régime hydrologique des cours d'eau du secteur et sur les puits artésiens.</li> <li>• Informations demandées sur les caractéristiques des différents types d'eaux (eaux de dénoyage, eaux de ruissellement, eaux de procédé, eaux sanitaires, etc.), de même que la gestion, le traitement et la disposition de ces eaux.</li> <li>• Quantification des besoins en eau du projet et identification des sources de prélèvement de l'eau.</li> <li>• Description du régime hydrologique, incluant les débits d'étiage et de crue des cours d'eau.</li> </ul>
La conservation de la qualité de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'une modélisation de la dispersion des contaminants émis par les activités du projet.</li> <li>• Préoccupations concernant la présence de contaminants dans les poussières (métaux, silice, etc.) : Demande de quantifier les émissions de contaminants et de décrire leurs effets sur les composantes du milieu naturel (sols, eaux, flore, faune) et sur la santé de la population environnante.</li> </ul>
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de compléter la caractérisation de la population de tortue des bois.</li> <li>• Impacts liés à la présence d'infrastructures minières et de contaminants sur les habitats fauniques et floristiques.</li> <li>• Demande de restreindre les travaux de déboisement en dehors des périodes de reproduction et de nidification afin de protéger les espèces aviaires d'intérêt susceptibles de fréquenter la zone d'étude.</li> <li>• Détails demandés concernant le plan de revégétalisation du site, incluant des précisions sur les espèces indigènes utilisées et les mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.</li> <li>• Préoccupations à savoir si le site et/ou les infrastructures seront clôturées afin de limiter les risques d'accident ou de mortalité de la faune.</li> </ul>
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précisions demandées concernant les caractéristiques et les volumes des eaux rejetées, et les impacts de ces rejets sur les cours d'eau et le lac Kapitagama.</li> </ul>

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des impacts du projet sur les milieux humides, incluant les changements aux fonctions écologiques des milieux situés en amont des cours d'eau du secteur.</li> <li>• Précisions demandées concernant les pertes de milieux humides et hydriques, et les mesures de compensation prévues pour la perte de ces milieux.</li> <li>• Description des mesures de restauration et de remise en état des milieux humides et hydriques touchés.</li> </ul>
La lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par le projet, incluant les GES produits par le transport du concentré jusqu'à sa destination finale.</li> <li>• Identification des mesures de réduction et de compensation des GES émis par le projet.</li> <li>• Demande qu'un bilan annuel des émissions de GES soit réalisé.</li> </ul>
Le maintien de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations concernant les effets potentiels du projet sur la santé humaine, tels que les risques associés à l'exposition au bruit, à la présence potentielle de contaminants dans l'air, à la présence potentielle de contaminants dans les eaux de surface et souterraines, à la contamination potentielle ou perçue des cultures ou des aliments prélevés dans la nature, etc.</li> </ul>
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations concernant les effets du projet sur la qualité de vie de la population avoisinante, incluant les nuisances sonores, les nuisances associées aux activités de transport, la diminution de quiétude ou la perte de jouissance du milieu.</li> <li>• Modifications au climat sonore induites par le projet et leurs impacts sur le milieu et sur la santé de la population avoisinante. Demande de fournir une étude de modélisation sonore.</li> <li>• Demande de présenter un plan de gestion du bruit et des vibrations.</li> <li>• Préoccupations concernant les impacts et les risques liés à l'augmentation de la circulation routière, tels que l'augmentation des risques d'accident et la dégradation des infrastructures routières.</li> <li>• Demande à l'effet d'inclure la mise en place d'un service de navette pour le transport des travailleurs vers le site minier.</li> </ul>
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets du projet sur l'environnement visuel et la qualité des paysages.</li> </ul>
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets du projet sur l'utilisation et l'accès au territoire de chasse, de pêche et de cueillette de petits fruits.</li> <li>• Effets du projet sur les activités agricoles et récréotouristiques de la région.</li> </ul>
Le maintien de la vitalité agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations concernant les risques de contamination des sols agricoles, des eaux et des surfaces cultivées par les poussières et autres contaminants émis par le projet. Évaluation des effets d'une contamination potentielle sur le rendement des cultures, le potentiel agricole des terres, la valeur des propriétés, la santé humaine, etc.</li> <li>• Description souhaitée des mesures d'atténuation et de suivi des contaminants sur les composantes du milieu agricole.</li> <li>• Préoccupations, advenant une contamination des terres agricoles, concernant les mesures de compensation prévues pour la diminution des rendements, la perte de revenus ou de valeur des terres.</li> </ul>
La mise en œuvre d'un	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précisions demandées concernant les infrastructures de gestion des</li> </ul>



Enjeux	Observations
développement minier responsable	<p>résidus miniers et les critères de conception utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précisions demandées concernant la gestion des résidus miniers au cours des différentes phases du projet (exploitation, fermeture, post-fermeture) : description de la méthode de co-disposition des stériles et des résidus miniers, évaluation de l'effet de la présence d'eau sur la stabilité de l'aire d'accumulation, le potentiel de liquéfaction, l'écoulement, etc. Description des mesures d'étanchéité prévues.</li> <li>• Préoccupations concernant le potentiel de génération acide des stériles et des résidus miniers.</li> <li>• Précisions demandées concernant l'aménagement de l'aire d'accumulation des stériles et des bassins de sédimentation et détails de l'empreinte de ces infrastructures.</li> <li>• Caractéristiques et capacité portante des sols sous l'aire d'accumulation des stériles : démontrer qu'ils permettent d'assurer la stabilité de l'aire d'accumulation et d'éviter les risques d'affaissement.</li> <li>• Informations détaillées demandées concernant les produits chimiques utilisés pour les procédés et le traitement des rejets.</li> <li>• Advenant la transformation sur le site du concentré en carbonate de lithium, décrire le procédé de transformation et les produits chimiques requis.</li> <li>• Préoccupations à savoir si l'ensemble des exigences de la Directive 019 seront respectées.</li> <li>• Gestion adaptative participative.</li> <li>• Raison d'être du projet : description des alternatives à l'extraction du lithium (ex. : réutilisation, recyclage de batteries).</li> </ul>
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viabilité économique du projet en considérant le prix actualisé du lithium, les autres projets en développement au Québec et sur le marché mondial (prédictions de l'offre, de la demande, etc.).</li> <li>• Coûts des externalités du projet liées aux impacts de la circulation, les émissions de GES, etc.</li> <li>• Précisions demandées sur le lieu de transformation du concentré de lithium, l'installation portuaire utilisée pour le transbordement du concentré et sa destination finale.</li> <li>• Description des phases futures de développement ou d'expansion du projet, notamment au nord et à l'ouest de la fosse. Estimation des ressources et des réserves du gisement.</li> <li>• Retombées économiques du projet, en précisant les investissements, les bénéfices prévus, les taxes et les redevances versées (en indiquant si des redevances pour les prélèvements d'eau sont prévues).</li> <li>• Retombées locales dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de pression sur les coûts et la disponibilité des logements, de pression sur les services, etc. Présenter la politique de l'entreprise pour favoriser l'embauche locale. Évaluer les impacts de l'arrivée de travailleurs extérieurs sur le logement, les infrastructures et les services.</li> <li>• Responsabilité légale et garanties financières en cas de faillite ou de fermeture précoce de la mine.</li> </ul>
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts du projet sur le climat social des communautés concernées : détérioration des relations sociales, polarisation des positions à l'égard du projet, perte de confiance envers la minière et les élus, tensions sociales causées par le projet, etc.</li> </ul>

<b>Enjeux</b>	<b>Observations</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupation à savoir comment l'acceptabilité sociale du projet est prise en compte et mesurée, notamment en l'absence d'un référendum auprès des communautés concernées.</li> <li>• Précisions demandées sur le comité de suivi, tels que le processus de nomination des membres, les rôles et responsabilités du comité, les comptes rendus des rencontres, etc.</li> </ul>
Les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptabilité sociale du projet au sein des communautés autochtones concernées.</li> </ul>
Messages au gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande pour la tenue d'audiences publiques du BAPE dans la région et accessibles à l'ensemble de la population du Québec.</li> <li>• Demande de soutien financier pour les organisations locales aux fins de préparation de mémoires et de contre-expertises.</li> </ul>

## ANNEXE

### RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

#### Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et ont été reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du Gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Val-d'Or	La proximité de l'esker est très inquiétante. Pourquoi prendre la chance de contaminé ce joyaux. Le drainage minier acide est le principale facteur de contamination possible .Les eaux traitées ne le sont jamais à 100%.	La contamination de l'esker.trop risqué de prendre de tel chance.	Voir le bilan annuel de conformité des mines.
Citoyen	Rouyn-Noranda	Les impacts sur l'environnement avec les stériles, où ils seront disposés et sur combien de superficie. Les problèmes de contamination de la nappe phréatique à proximité de la future fosse. Et les problèmes reliés aux inondations de la fosse par cette même nappe phréatique. Où sera disposé ces eaux usées pompé de la fosse? Combien de milliers de litres d'eau utilisé quotidiennement?	Les impacts sur l'environnement et la faune de tous ces espaces servant a étendre du stérile et les bassins de sédimentation des liquides souillés.	Offrir des études détaillées concernant le fonctionnement réel du procédé d'extraction et leurs impacts sur l'environnement. Comment vont-ils disposer des eaux sales et combien de bassins à côté de la fosse et autres aménagements ( déjà commencé)... comme faire des coupes forestières, des chemins privés, des clôtures.
Citoyen	La Motte	Étant agriculteur, a tous les jours on se fait interpeler concernant les GES que les animaux font, sur l'usage des pesticides (glyphosate) et les engrais que nous utilisons. Pourquoi devrions-nous accepté une mine qui fera des poussières de silice (spodumène) qui sont cancérigènes pour les travailleurs	L'agriculture est présentement notre revenu principal, nous produisons du blé, de l'avoine, du canola et du cassis (petits fruits). Nous voulons savoir l'effet qu'auront ces poussières sur nos cultures notamment sur la toxicité et les risques pour la santé humaine? Qui paiera pour ces analyses?De plus nous	Recherches et interrogations personnelles.

		<p>et la population?À La Motte les vents dominants sont ouest, ouest nord-ouest, donc en direction de la zone habitée. On nous dira qu'ils vont prendre des mesures d'atténuation, mais nous ne savons pas hors de tout doutes que nous ne serons pas contaminés : champs, eau de surface et eau souterraine et santé.</p>	<p>voulons connaître les impacts de retombées des poussières sur nos sols, sur les semis, les effets sur la diminution de la photosynthèse, l'érosion des sols, les impacts sur les rendements de nos récoltes?Qui paiera les évaluations agronomiques de ces changements sur nos cultures tel que analyses des sols, analyses des baisses de rendements, analyses du taux de déposition des poussières, analyses phytotoxicité? Qui nous compensera pour les pertes de revenus et la perte de valeur de nos terres? Le site de la mine (fausse, bassin, ect) sera-t-il clôturé au complet afin qu'aucun animal ne puisse s'y promener ou tomber et mourir?</p>	
<b>Citoyen</b>	La Motte	<p>Voici mes inquiétudes concernant les impacts potentiels d'une mine à ciel ouvert projet Authier Lithium. Si près de l'Esker St-Mathieu-Berry que nous voulons protéger. L'impact sur la qualité de vie des gens qui serait grandement affectée. L'impact physique sur le sol qui nous nourrit, l'eau que l'on boit et l'air que nous respirons. L'Impact biologique sur la végétation, les mammifères, la faune aquatique, etc. N'oublions pas l'impact humain, la santé, le paysage et la qualité de vie. Projet Authier Lithium n'a pas évalué la perte de quiétude et la sérénité des propriétaires. Les effets sur la santé physique (bruit) et mentale (stress, polarisation) de la population impactée. La création d'une fosse à ciel ouvert entraîne une perte importante de superficie terrestre et milieux humides. Dépôts de minerais, de stériles, dépôts</p>	<p>Projet Authier Lithium. Le pompage de l'eau pour maintenir la fosse à sec occasionnera un rabattement de la nappe phréatique. L'étude indique que le niveau de l'eau subira une diminution de 4 mètres lorsque la fosse atteindra 200 mètres de profondeur. Qu'arrivera-t-il si la fosse atteint plus de 200 mètres? Qu'arrivera-t-il si le niveau de l'eau baisse à plus de 4 mètres et atteint le 9 mètres? Selon cette étude (Richelieu) le niveau de l'eau est profond de 9 à 13 mètres. Pourquoi un si gros écart de 9 à 13 mètres? Quel sera l'impact de cette baisse de la nappe phréatique sur les puits artésiens sur les propriétés à proximité du site minier? Les chemins : Preissac, Lac la Motte, du Quai, St-Luc, du Nickel, des Pêcheurs. Est-ce que projet Authier Lithium a procédé à des tests de débits de ces puits privés ? Du niveau et de la</p>	Références personnelles.

		<p>de résidus miniers. Ce qui entraînerait une diminution de la diversité de la faune et de la flore. Les milieux biologiques peuvent souffrir d'une variation de leur environnement physique. En résumé, des enjeux qui devraient être davantage mis en évidence : études plus approfondies concernant le bruit, la qualité de l'air, la perte de jouissance de la qualité de vie, la santé et la quiétude des citoyens. L'acceptation sociale n'est pas au rendez-vous pour le projet de mine à ciel ouvert, projet Authier Lithium à La Motte.</p>	<p>qualité de l'eau ? Afin de rassurer les propriétaires de La Motte ? IL y a des ruisseaux situés dans l'aire de rabattement de la fosse et seront susceptibles d'être affectés par les activités minières. Les têtes de ruisseaux seraient temporairement déviées vers l'aval. Quels seront les impacts de ces détournements de ruisseaux sur la faune et la flore environnante? Un simple citoyen ne peut pas aménager les berges sans amendes et restrictions. La loi des mines privilégie les exploitants miniers. Comment se fait-il que le projet Authier Lithium a le droit d'affecter un milieu naturel exceptionnel ?</p>	
<b>Citoyen</b>	La Motte	<p>Étant agricultrice depuis plus de vingt ans à La Motte je constate que nous subissons des changements climatiques importants sur notre territoire. Des vents extrêmes, des précipitations au-dessus de la moyenne (pluie et neige), des excès de chaleur ou de froid suivant les saisons. Que ferons-nous si cette nouvelle pollution nous empêche d'exercer notre métier et d'avoir un revenu décent? Que vaudra notre propriété? L'impact biologique sur le milieu sera majeur. Tant au niveau des animaux, de la flore et la faune aquatique. Les effets de la perte importante de superficies terrestres et humides représentent une perte importante pour notre qualité de vie, ceci changera la diversité à tout jamais de la faune et la flore et de notre accès à un territoire de chasse, pêche, et cueillette de petits fruits. Notre qualité de vie sera à tout jamais affectée. Que</p>	<p>Considérant que les résidus d'explosifs et autres composés chimiques utilisés dans le procédé de concentration sont des hydrosolubles pour la nappe phréatique quel seront les effets sur l'eau de surface et de l'eau souterraine? Quel seront les effets cumulatifs sur la santé publique considérant que ceux-ci peuvent se déposer (vents) sur l'esker St-Mathieu, Berry? Quels éléments composent ces poussières exactement.? Des minéraux, des résidus d'explosifs et autres composés chimiques? Ces poussières et ces émissions de gaz d'échappement des véhicules à essence et au diésel sont-elles cancérigènes? Peuvent-elles générer des maladies telles que silicose du mineur, crise d'asthme, maladies cardiaques, irritations des yeux et la peau? Considérant que je demeure à proximité de la mine. Étant asthmatique chronique et cardiaque, qu'elles seront</p>	Recherches personnelles.

		<p>vaut notre paysage? Les effets psychologiques du bruit constant et de l'augmentation du trafic routier n'est pas documenté. Que vaut la perte de notre quiétude? Les effets sur la santé (stress, anxiété, maladies chroniques) et la détérioration du climat social, de la polarisation et de l'intimidation n'ont pas été étudiés ni documentés. Nous la subissons à tous les jours. Nous croyons que ce projet comporte des risques majeurs parce qu'il est situé près d'un esker et que les impacts et les dangers pour l'eau souterraine y sont accrus.</p>	<p>les répercussions de ces émissions contaminants (poussières et GEE et GED) sur ma santé et celle des citoyens de La Motte? Puisque qu'aucun référendum n'a été réalisé sur l'acceptabilité sociale du projet Authier Lithium auprès de la population de La Motte et de toutes les municipalités environnantes concernées, comment Sayona peut-il affirmer qu'il a l'acceptabilité sociale pour ce projet?</p>	
<b>Citoyen</b>	La Motte	<p>1) Plus d'étude concernant la circulation de l'eau sous terrain entre la fosse (site d'exploitation) et la partie Nord proche de l'esker. Il s'agit d'un milieu de roc fissuré et plus difficile d'anticiper l'écoulement réelle de l'eau. La fosse peut facilement permettre à l'eau sous terrain de s'écouler du Nord vers le Sud. 2) Description plus détaillée des produits chimiques et quantité de ces derniers utilisés dans le procédé ainsi que le système de traitement prévu pour les éliminer. La qualité et volume de l'eau rejeté à l'environnement. 3) Il est prévu de disposer des résidus épais avec la roche stérile. Quel seront les effets de la pluie et la fonte des neiges sur ces dits résidus, redeviendront-ils sous forme plus ou moins liquide avec possibilité d'écoulement. Aucun moyen de rétention réel n'est prévu. 4) les sols sous la Halde à stérile ont-ils vraiment la capacité de porter cette charge additionnelle? Y aura-t-il une possibilité</p>	<p>1) Faut se préoccuper de tout agrandissement potentiel et habituel du site d'exploitation. Il y a des claims directement sur l'Eske, plusieurs du côté Nord Ouest et la possibilité d'en avoir d'autres. L'étude actuelle ne couvre pas ces secteurs additionnels. Faudrait connaître immédiatement les conséquences et contraintes de celles-ci. Il y a également la certitude d'une exploitation sous terre en direction Nord, ceci fut mentionné lors des présentations. Quel en sera l'effet sur la partie Nord de l'Eske? 2) Poussière, que va-t-elle contenir ? Sera-t-elle toxique, contenir certains métaux, ses effets sur la faune, la flore et les champs en culture ? Les vents dominants sont en direction Nord-Ouest, soit en direction des résidences, du village ....3) Advenant une évolution du procédé afin d'obtenir du carbonate de lithium, quel seront les produits chimiques additionnels à tenir compte, traitement d'eau et conséquences.</p>	<p>Les études du CREAT, du SESAT et de l'OBVAJ</p>

		d'affaissement suivi de glissement de terrain? 4) Étude économique complet du projet considérant le prix actuel du marché, les difficultés financières des mines de lithium du Québec et les projets actuels dans le monde. 5) Il y a résurgence de quantité d'eau appréciable au site actuel...d'où vient cette eau? Possibilité du côté Nord de l'esker?	Faudrait en connaître les tenants et aboutissants immédiatement. La direction de Sayona ont mentionné cette possibilité dans un de leur dernier communiqué.	
<b>Organisation</b>	Belcourt	1)Quels sont les mesures d'atténuation qui seront appliquées dans ce projet. Nous ne voulons pas de déclaration d'intention mais bien des descriptions. 2)Le rejet de l'eau contaminée et de la dérivation dans les cours d'eau en direction du lac Kapitagama sont nettement déficitaires dans le document de Sayona. L'augmentation du débit et la qualité de l'eau va affecter comment les écosystèmes en aval du projet minier?3) Comment les milieux hydriques et humides seront affectés sur un rayon de 4 km. Ex : perte de l'eau souterraine, assèchement des milieux, perte de végétation, perte de biodiversité. 4)Quelles seront les compensations exigées pour la destruction des milieux humides et hydriques? 5)Quelle sera la hauteur des redevances annuelles pour l'eau utilisée? 6)Nous voulons connaître la description technique de l'usine de décontamination pour l'eau de procédé? 7)Quels sont les contaminants dans l'eau qui se retrouveront dans la fosse qui sera prévue à cet effet.8)Quel est la composition chimique qui servira à produire le spodumène et les effets sur	La compagnie banalise les impacts du projet et généralise les jugements en qualifiant quasi systématiquement les impacts comme « non importants ». Les préoccupations du REVIMAT sont de trois ordres. Premièrement le projet est situé sur des milieux humides à la tête des eaux. Ce projet minier va donc laisser une empreinte environnementale majeure sur un très grand rayon. Deuxièmement, il y a une possibilité que les eaux contaminées puissent être entraînées vers l'esker de St-Mathieu-Berry. Troisièmement, l'étude des eaux sous-terraine de la région n'est pas complète. Elle repose sur des données insuffisantes. C'est par extrapolation, entre les différents puits qui ont été creusés, que la minière base ses études. Quatrièmement, selon des chercheurs, spécialistes de l'eau souterraine, les études des mouvements de l'eau sont nettement insuffisantes. Nous croyons que l'ensemble du projet va causer un bouleversement dans la dynamique des eaux qui va affecter en amont l'état des lacs et des ruisseaux. Pour ces raisons, nous trouvons ce projet difficilement acceptable.	Les études du SESAT, du CREAT et de l'OBVAJ

		<p>l'environnement. 9) Nous voulons une étude approfondie des mouvements de l'eau souterraine de la nappe phréatique en forant des puits au 200 dans un rayon de 4km. 10) Nous voulons une description du complexe de production de carbonate de lithium et ses impacts que le représentant de Sayona a parlé dans les médias. 11) Nous voulons une étude économique complète de ce projet. (redevances, taxes, revenus, profits)</p>		
<b>Citoyen</b>	La Motte	<p>La Motte n'a pas la capacité financière ni les ressources humaines pour faire l'analyse détaillée des projets de grande envergure (multi-nationales). Malgré de multiples demandes, notre conseil municipal a toujours refusé de consulter tous ses citoyens au sujet du projet Authier. Le manque de transparence a été présent tout le long du processus de la part de la mine et de la municipalité. Des rencontres et la création d'un comité de liaison dans l'ombre. Malgré des demandes à répétition, nous n'avons pas eu accès à l'information et au contenu de ces rencontres, ce qui laisse place à bien des rumeurs et des interrogations. Les risques reliés de l'augmentation du transport par camion (facteur d'augmentation des accidents sur la route 117, la dégradation de nos routes et de nos rangs, risque pour la santé des citoyens, les effets du bruit et de la poussière ne sont pas bien documentés.</p>	<p>Depuis quand il y a eu des contacts entre la municipalité et les dirigeants et les conseillers de Sayona? En janvier 2019 il y a eu la création d'un nouveau comité «durable». Qui finançait ce comité, Comment se fait-il que nous avons été informé à l'assemblée municipale de janvier 2019 de la future composition du comité de suivi sans que le projet Authier soit assujetti au Bape? Le projet consiste en une mine à ciel ouvert, comme à Malartic. Lorsque nos puits artésiens seront à sec, quels seront nos recours? Serons-nous enfin écoutés et considérés? Considérant que la compagnie minière peut déduire ses frais de justice et pas les citoyens, que nous reste-t-il comme recours? Le site du siège social de la compagnie Sayona situé, au 169 chemin du Quai à La Motte. Est-ce que les coûts du bâtiment (achat ou location), terrain (achat ou location), coûts de l'aménagement du terrain (terrassement, puits et l'installation et l'achat de la fosse septique) sont-ils inclus dans le projet Authier?</p>	<p>Guide citoyen du droit Québécois de l'environnement par Jean Baril. Éditeur écosociété, 2018.</p>



Citoyen	Val-d'Or	<p>Les enjeux relatifs à la protection de l'eau sont évidemment centraux. La proximité avec l'esker a été plusieurs fois soulignée, tant en ce qui concerne la fosse que l'aire d'accumulation des résidus miniers. La compagnie n'a jusqu'à maintenant pas fourni de cartographie satisfaisante permettant de bien saisir l'étendue des nappes d'eau souterraines et leur dynamique. Par ailleurs, il faudrait aussi étudier les enjeux liés à la perméabilité de l'esker, tout déversement de produits toxiques pouvant le traverser. De plus, il ne faudrait pas négliger les risques de contamination liés au bassin du lac Kapitagama et les impacts liés à la destruction des milieux humides qui occupent actuellement le site. Outre les enjeux liés à l'eau, il faut aussi songer aux impacts sociaux et humains liés au développement de ce projet. La zone limitrophe au projet est activement occupée par des activités agricoles et récréo-touristiques qui pourraient en être affectées. Par ailleurs, alors que l'Abitibi-Témiscamingue souffre d'une intense pénurie d'emplois, il serait important de savoir quelle serait la stratégie de Sayona pour combler ses besoins en matière d'embauche. L'afflux de nombreux employés venant de l'extérieur pose le problème du logement dans la région et en particulier, de l'impact sur les prix des propriétés du village. Quelle proportion des emplois pourra être occupée par les gens de La Motte précisément et y aurait-il une politique d'embauche pour les favoriser?</p>	<p>Le marché du lithium est extrêmement volatile et rien ne permet de garantir l'exploitation du gisement durant la durée suggérée, ni que Sayona, une compagnie minière junior - sans expérience de son propre aveu - dont les actions n'ont cessé de chuter pour stagner sous la barre de 0,10\$, ait les reins assez solides pour s'assurer de la pérennité du projet. Quelles sont les garanties financières que la compagnie peut mettre de l'avant, et comment peut-elle assurer la population que son seul but n'est pas d'être rachetée par une plus grosse compagnie aussitôt le projet démarré, cette dernière n'étant pas tenue de respecter les engagements pris par Sayona? Compte tenu de la faible capacité financière de Sayona, il y a également lieu de se questionner sur sa capacité à restaurer le site qu'elle compte détruire. L'exemple de la North American Lithium, qui exploitait une mine de lithium sur un modèle exactement semblable à celui prévu par Sayona, à quelques dizaines de km à peine et qui s'est placé sous la protection de la Loi sur faillite ce printemps est particulièrement inquiétant. La North American Lithium n'avait d'ailleurs pas rempli ses engagements auprès du gouvernement en ce qui concerne les garanties financières liées à la restauration. Sayona fera-t-elle autrement les choses et quelle garantie peut-elle fournir à cet égard, d'autant plus qu'elle a déjà admis ne pas vouloir remplir la fosse une fois l'exploitation terminée pour des raisons strictement</p>	
---------	----------	--	--	--

			financières?	
<b>Citoyen</b>	Rouyn-Noranda	Dans les nombreux documents produits par Sayona, la compagnie indique à plusieurs reprises qu'elle se conformera aux normes en vigueur ou encore respectera la directive 019. Nous désirons voir la description complète de toutes les mesures d'atténuation qui seront appliquées dans ce projet. Nous ne voulons pas de déclaration d'intention mais bien des descriptions. Tout ce qui concerne les effets des rejets de l'eau contaminée ou non dans les cours d'eau en direction du lac Kapitagama sont nettement déficitaires dans les textes de Sayona. La compagnie se contente de dire que l'eau rejetée sera de bonne qualité. Nous voulons connaître les impacts sur les ruisseaux et le lac. L'augmentation du débit et la qualité de l'eau va affecter comment les écosystèmes en aval du projet minier?	Le projet au complet est planifié sur des milieux humides et hydriques. Nous désirons savoir comment ce projet va dénaturer les écosystèmes sur un rayon de 4 km. Ex : perte de l'eau souterraine, assèchement des milieux, perte de végétation, perte de biodiversité. Etc. Quelles seront les compensations exigées pour la destruction des milieux humides et hydriques? Quelle sera la hauteur des redevances annuelles pour l'eau utilisée? Nous voulons connaître la description technique de l'usine de décontamination pour l'eau de procédé? Nous voulons connaître les contaminants dans l'eau qui se retrouveront dans la fosse qui sera prévue à cet effet. Nous voulons connaître la composition chimique qui servira à produire le spodumène et les effets sur l'environnement. Nous voulons une étude approfondie des mouvements de l'eau souterraine de la nappe phréatique en forant des puits au 200 dans un rayon de 4km. Nous voulons une description du complexe de production de carbonate de lithium que le représentant de Sayona a parlé dans les médias. Nous voulons une étude économique	
<b>Citoyen</b>	Amos	- Les impacts de la zone de rabattement de la mine à ciel ouvert sur la dynamique des eaux souterraines environnantes, particulièrement en ce qui concerne le potentiel de déplacement du lixiviat (ou "jus de poubelle") vers la fosse des eaux drainées à travers le Dépôt en tranchées situé dans la pointe Sud-Est	- L'impact social catastrophique du projet doit être souligné et mis en évidence dans le cadre d'analyse du BAPE, considérant l'attitude irrespectueuse de la compagnie à l'égard de la volonté de la population de voir soumis ce projet devant le BAPE dès sa révélation au grand jour le 1er février 2018;- Ce projet préoccupe	Nous vous invitons à consulter l'ensemble des publications de notre page Facebook, comité citoyen de protection de l'esker.

		<p>de l'esker St-Mathieu-Berry, à l'intérieur de la zone de rabattement;- La compagnie met beaucoup à l'avant-plan la possibilité d'utiliser ses résidus et stériles comme matière pouvant être utilisée dans l'industrie du transport pour la confection de route (cf section 2.5 "économie circulaire" du document de Sayona). Or, l'évaluation environnementale de mai 2018 démontrait déjà un potentiel générateur d'acide de ces résidus. Avant de parler "d'économie circulaire" ou d'envisager l'utilisation de déchets miniers de ce site, il importe de faire la recension des stériles déjà accumulés dans d'autres sites minier dans la région, pour ne pas tenter de se créer artificiellement un besoin qui pourrait déjà être comblé;- Puisque la compagnie Gazoduc Inc. souhaite passer son pipeline juste au Sud du site de Sayona, il importe d'évaluer les impacts CUMULATIFS qu'auraient sur cet endroit encore relativement épargné ces deux projets en matière de sécurité, d'atteinte aux écosystèmes visés, de potentiel réel de développement d'écotourisme;- L'insuffisance du nombre de scénarios envisagés dans le plan de restauration qui ne tient pas compte de la possibilité que le site soit agrandi</p>	<p>l'ensemble de la population du Québec et non seulement les gens situés à proximité de l'esker Saint-Mathieu-Berry et encore moins simplement les gens du village de La Motte. Le BAPE doit dans les circonstances veiller à ce que le processus d'audiences publiques soient accessibles facilement à l'ensemble de la population de la province et non seulement les gens de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les enjeux majeurs soulevés par le projet et son manque d'acceptabilité sociale à l'ensemble de la province du Québec commande logiquement que le BAPE tienne des audiences publiques en Abitibi-Témiscamingue, mais également à l'extérieur de la région.- Le BAPE devrait accorder un budget aux organismes locaux qui ont travaillé d'arrache-pied pour exiger et obtenir la tenue d'audiences publiques afin que ceux-ci puissent mandater des firmes pouvant apporter au bénéfice des commissaires des études environnementales indépendantes. Sinon, on se réduit à examiner les études commandées et financées par l'entreprise elle-même, ce qui constitue un non sens. Le poids financier de ces démarches ne devrait en aucun cas reposer sur les épaules de comités citoyens bénévoles.</p>	
<b>Citoyen</b>	Val-d'Or	<p>1). Les impacts potentiels qu'aurait la construction d'un grand projet minier sur les eaux, tant de surfaces que souterraines, question qui a à maintes reprises été soulevées. La proximité du projet avec l'esker Saint-Mathieu-Berry, notamment, demande une attention</p>	<p>1). La compagnie ayant fait tout ce qui pouvait être fait pour éviter d'être assujettie processus d'évaluation environnementale actuellement en vigueur; ayant à maintes reprises exprimé son empressement à entrer en rapidement en production; étant une</p>	

		<p>particulière, dans la mesure où il est impératif que soient connus les potentiels impacts qu'auraient sur cette formation les activités liées au projet Authier (possibles infiltrations de contaminants, dynamitages fréquents, etc.). De même, la possibilité de pollution des cours d'eau environnants et du Lac Katpitagama qui recevra les rejets doit être approfondie. 2). Il faut également que soient étudiés les impacts qu'auraient la destruction de milieux humides sur le site du projet, dans un contexte marqué par les changements climatiques.3). Comme le promoteur prétend contribuer à la lutte aux changements climatiques en extrayant et en vendant le lithium en vue de la construction de batteries pour voitures électriques, il est important que les GES additionnels que le projet Authier engendrerait du fait de son exploitation et du transport (par camion et par bateau) vers les marchés étrangers soient comptabilisés afin de pouvoir calculer son empreinte écologique globale, et pas seulement locale.</p>	<p>compagnie junior n'ayant aucun projet minier développé à son actif; il est permis de douter des capacités de Sayona à respecter les nombreux engagements sociaux et environnementaux que l'on retrouve dans son avis de projet.2). De plus, la région étant actuellement touchée par une importante pénurie de main-d'oeuvre, conjuguée à une grave crise du logement dans plusieurs secteurs (qui elle, est conjuguée à une hausse effarante des coûts des logements), les retombées substantielles pour les communautés environnantes et la région en général sont plus qu'hypothétiques. De fait, il est possible de penser que la venue de ce nouveau projet minier ne fera qu'augmenter la pression sur ces différentes sphères (emploi, disponibilité et coûts des logements, disponibilité et coûts des services, etc.) et ainsi, accentuer les multiples crises qui sévissent actuellement.</p>	
<b>Citoyen</b>	Rivière-Héva	<p>Le projet de Sayona n'a pas élaboré son impact sur la faune et la flore de l'esker. La collecte de données n'est pas complète. Il n'y ait aucunement question de tortue des bois. Or, il y a des tortues sur le territoire. Allez-vous vérifier cette information?2- Définir quels sont les aspects de l'aire de captage de l'eau souterraine de l'esker Saint-Mathieu-Berry qui sont protégés? Comment cela se compare à un gisement de pétrole par exemple et</p>	<p>Plusieurs préoccupations demeurent. Plusieurs autres questions ont été soulevées suite à la lecture de l'Avis de projet et ayant un espace limité je ne peux toutes les poser ici. J'espère que la commission d'enquête, le BAPE, me permettra d'obtenir des réponses et que le BAPE utilisera des sources expertes impartiales. Par exemple, au chapitre 7.1 de l'Avis de Projet, un chapitre est consacré à l'enjeu principal du projet soit l'Esker Saint-Mathieu-Berry, mais</p>	<p>Par exemple, quand on cherche la pollution, au lieu de produire une étude qui évite de la trouver et propose une solution acceptable, on se doit de mettre tous les moyens en place pour la trouver et proposer des solutions drastiques pour la contrer. Je propose donc d'arrêter de travailler en silo et de marginaliser le discours des environnementalistes. On doit tous se sentir concernés par les changements climatiques, On doit comprendre qu'un</p>

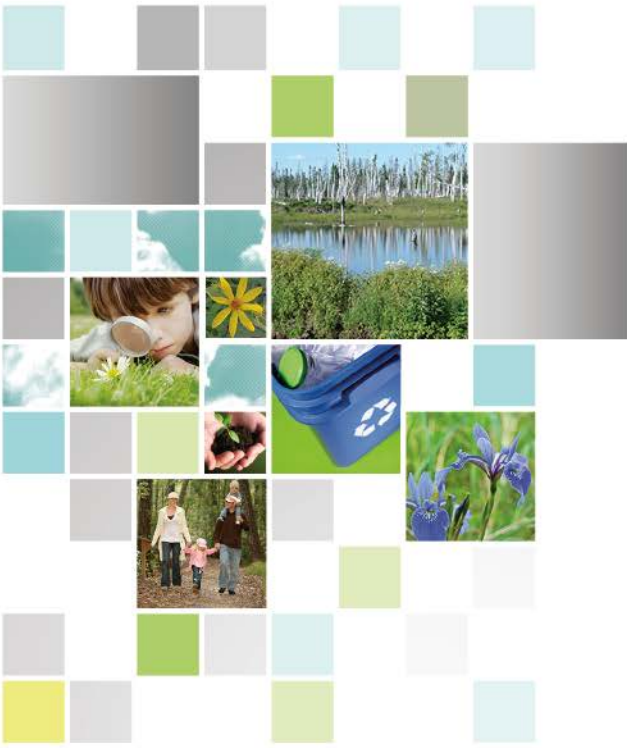
		<p>comment intègre-t-on cela à la loi sur les mines qui prévaut sur plusieurs autres lois?3-J'Aimerais que le Ministère valide la conformité des tests de lixiviation en colonne pour tous les types de rejets.4-Pourriez-vous faire une mise à jour du marché mondial du lithium? Quelle est la variation de la demande, de l'offre et des prix depuis 2017 et quelles sont les prédictions de la Banque mondiale de Commerce?5-Au chapitre 4.10 de l'Avis de Projet, on voit un chapitre sur l'eau de ruissellement, un sur l'eau d'exhaure, un sur l'eau de procédé, mais rien sur l'eau d'infiltration.Pourtant, on voit que vous l'avez considéré dans la figure 4-3 Quel débit est anticipé en infiltration?</p>	<p>on ne sent pas cette importance dans le rapport.Concernant l'acceptation sociale, Sayona semble toujours positive cependant les regroupements citoyens prennent de l'ampleur et multiplient leurs actions. La façon cavalière d'agir de la compagnie n'aide en rien à atténuer la grogne et augmente le climat de tension dans la communauté.Laisser la gestion de ces types de projets à des petites municipalités est une aberration. Les municipalités n'ont pas les ressources humaines nécessaires et n'ont pas les connaissances pour faire face à ces projets qui demandent des expertises très pointues. Alors, naissent les scissions au sein d'une communauté . Il est temps que la commission d'enquête débarque à La Motte et élève le débat . Je crains que la communauté qui était tricotée serrée subisse les contre-coups. La démocratie n'a pas toujours été respectée et les opinions différentes de celles du conseil municipal ont été bafouées</p>	<p>projet industriel tel que celui de Sayona aurait un impact majeur sur un milieu fragile et que les gens de l'Abitibi ne sont pas des communautés de deuxième classe. Ce milieu se doit d'être protégé.</p>
<b>Citoyen</b>	Rivière-Héva	<p>Le gisement a un pendage vers le Nord, la profondeur de la fosse ultime est de 200m. Avez-vous des ressources sous les 200m ? Comment comptez-vous les convertir en réserves? Pourriez-vous nous montrer des coupes en section de votre gisement pour voir où se trouvent les 34MT de ressources sur votre propriété? Est-ce que vous explorez la lentille de la fosse en profondeur ? Si oui pourquoi? Considérant qu'une expansion au Nord affecterait l'esker, pourquoi chercher des ressources à un endroit interdit d'exploiter? La question</p>	<p>Le taux de déblaiement (strip ratio) est de 6-5.1 ce qui est très élevé comparativement aux exploitations qu'on connaît en région. Ceci jumelé avec une récupération de 78% à l'usine. Avez-vous des comparatifs dans l'industrie et pourriez-vous nous dire quel est votre coût de revient par tonne de Spodumène anticipé?Avez-vous des tests de procédé prouvant que vous arriverez à cette récupération?</p>	<p>On aimerait des détails sur le piézomètre dont vous parlez page 45 , celui ci fait partie du réseau de suivi du MELCC. En avez-vous d'autres à proximité? Il serait intéressant de voir plusieurs sondages délimitant le dit surplomb rocheux qui retient l'eau de l'Esker</p>

		<p>vient car au chapitre 4-2.1 vous dites: La présence de ressources au fond et au Sud de la fosse pourraient devenir exploitables en fonction du prix de la ressources. Quelles sont vos intentions envers ces ressources et est-ce possible de voir une fosse qui permet de les exploiter avec son emprise sur l'Esker?</p>		
<b>Organisation</b>	Rouyn-Noranda	<p>- Que le promoteur réalise un inventaire des sources d'émissions possibles de GES, mettent en place des mesures d'atténuation et réalise un bilan annuel des émissions de GES.- Que le promoteur réalise des simulations numériques en matière de pollution de l'air en amont du projet afin d'évaluer les impacts sur la santé humaine des habitants et des utilisateurs du territoire.- Que le promoteur réalise des simulations numériques en matière de pollution sonore en amont du projet afin d'évaluer les impacts sur la santé humaine des habitants et des utilisateurs du territoire.- Que le promoteur prévoit un plan de gestion du bruit et des vibrations respectant les critères prévus par l'article 2.4.2 de la Directive 019 sur les mines.- Que le promoteur s'engage à protéger l'esker Saint-Mathieu-Berry.- Cibler l'ensemble des milieux humides et hydriques pour établir les mesures de compensation.- Que le promoteur mette une navette à la disposition des travailleurs pour se rendre sur le site minier.- Réaliser une analyse complète des externalités, dont les impacts liés à la circulation des camions, les GES émis, les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires,</p>	<p>- Divulguer avec précision la distance minimale entre la fosse à sa taille maximale et l'esker Saint-Mathieu-Berry.- Aborder les possibilités d'expansion de la fosse vers le Nord (en suivant le pendage du gisement).- Divulguer avec précision la distance minimale entre la halde à stériles à sa taille maximale et l'esker Saint-Mathieu-Berry.- Plan de végétalisation détaillé des espèces indigènes choisies sur le site minier en spécifiant un plan de prévention visant à empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.- Les travaux de déboisement et autres, risquant de perturber les 14 espèces aviaires d'intérêt susceptibles de fréquenter la zone d'étude soit entrepris en dehors de la période de reproduction et de nidification.- Que le promoteur travaille de pair avec la chaire industrielle CRSNG-UQAT afin de limiter les impacts sur la biodiversité, en contexte minier.- Que le promoteur se base sur une étude du Conseil international des mines et métaux relative au « Guide de bonnes pratiques : exploitation minière et biodiversité » et mette en place une gestion adaptative participative, c'est-à-dire : faire-</p>	<p>Mémoire du CREAT-août 2018 : <a href="https://static1.squarespace.com/static/59492e90d482e9e99ea09b11/t/5b7aca28aa4a99fdf3ae3e68/1534773811737/M%C3%A9moire+CREAT+-+Projet+Authier+Sayona+Qu%C3%A9bec+Inc..pdf">https://static1.squarespace.com/static/59492e90d482e9e99ea09b11/t/5b7aca28aa4a99fdf3ae3e68/1534773811737/M%C3%A9moire+CREAT+-+Projet+Authier+Sayona+Qu%C3%A9bec+Inc..pdf</a> - Poirier, S., 2000. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : Réflexions sur des exemples canadiens et australiens », Anthropologie et Sociétés, 24 (1) : 137-153- Bussière B., ing., Ph.D., Demers I., ing., Ph.D., Charron P., M.Sc., Bossé B., Ph.D., Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (URSTM-UQAT) à la demande du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Rapport final PU-2014-06-913 "Analyse de risques et de vulnérabilité liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois", juillet 2017. [En ligne, consulté en juillet 2018] <a href="https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/analyse-changements-climatiques-secteur-minier.pdf">https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/analyse-changements-climatiques-secteur-minier.pdf</a> - Chassin Y., Les trois dérives de l'acceptabilité sociale, Des idées pour une société plus prospère, mars 2017- Brisson G.,</p>

		etc. Exiger du promoteur un plan de réduction et de compensation des GES émis.	observer-évaluer-réviser.	Morin-Boulais C. et Bouchard-Bastien E., Institut national de santé publique du Québec, Rapport de recherche "Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic période 2006-2013", 2015. [En ligne, consultée le juillet 2018] <a href="https://www.inspq.qc.ca/pdf/publication/s/1959_Effets_Changements_Activites_Minieres_Malartic.pdf">https://www.inspq.qc.ca/pdf/publication/s/1959_Effets_Changements_Activites_Minieres_Malartic.pdf</a>
<b>Organisation</b>	Val-d'Or	<p>Bonjour,</p> <p>À la suite de la lecture de l'avis de projet, nous aimerions obtenir des informations concernant le plan de restauration et de financement du projet de la mine Authier. Est-ce qu'il y aura des bassins de rétentions de résidus et comment seront-ils gérés au cours de l'exploitation, à la fermeture et post-fermeture?</p> <p>Si jamais il y avait un digue de construite, quelles sont les sommes attribuables à sa construction et sera-t-elle construite selon les règles de l'art ? Nous aimerions obtenir davantage d'information sur la constitution du comité de suivi et le rôle et responsabilité du comité? A-t-on un souci de représentativité de la société civile (travailleurs, citoyens, représentant de la mine, élus-es, etc.) Nous aimerions que la minière respecte en tout point, la Directive 019 et plus. Et le territoire autochtone? Quelle l'acceptabilité sociale de leur communauté face au projet ? Est-ce que la minière va restaurer les milieux humides qui seront détruits et comment?</p> <p>Nous aimerions davantage</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous aimerions que la minière présente les niveaux de risques d'exposition de la population environnante, ainsi que la présentation de l'estimation des différents panaches de pollution atmosphérique des polluants émis lors de l'exploitation de la mine et le transport des camions à l'intérieur du plan et à l'extérieur vers des sites portuaires..</p> <p>Nous avons des préoccupations d'ordre économique, présentement le prix de l'action du lithium a baissé, est-ce que le projet est toujours viable économiquement ?</p> <p>Autre point : Il est mentionné dans l'avis de projet que le spodumène sera transporté vers une installation portuaire. Vers quelle installation portuaire sera-t-il chargé à bord de navires-vraquiers? Vers quel pays, province ou région du Québec, le spodumène sera transporté. Quels sont les transformations du spodumène? Nous aimerions que vous preniez en compte les différents niveaux d'exposition de contaminants et leurs effets cumulatifs sur la population et les écosystèmes environnants.</p>	<p>Suite du premier bloc :</p> <p>La question des eaux souterraines et de surface doit aussi inclure l'esker de Saint-Mathieu de Berry. Il y a plusieurs mines et dépôt de résidus miniers sur le territoire de l'Abitibi-Temiscamingue, cela s'accumule ainsi que la disponibilité des contaminants tant au niveau des eaux, de surface, souterraine et dans l'air ambiant. Advenant que le territoire de l'Abitibi veuille se développer davantage au niveau agricole et aussi avec l'impact graduel des changements climatiques, comment toutes ces mines et résidus peuvent empêcher le développement du secteur agricole ?</p> <p>Des efforts pour réduire les gaz à effet de serre</p> <p>Des informations sur les effets des minières sur les communautés</p> <p>Références :</p> <p>La Directive 019 du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques (MELCC). Loi sur les mines Loi sur l'impôt minier, Breaking New Ground, Mines, Minéraux et développement durable, Institut internationale du développement</p>

		d'information sur l'hydrologie des eaux souterraines et des eaux de ruissellement et leur débit pour les 4 saisons.	Est-ce qu'il y a des alternatives à l'extraction du lithium ? Peut-on l'obtenir à partir du recyclage de batteries au lithium ?	durable, 2002
--	--	---	---	---------------





**Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 